

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA
LE MERCREDI 05 NOVEMBRE 2025 A 19H00
EN MAIRIE ANNEXE DE MIGLIACCIARU**

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipale du 22 juillet 2025 et du 11 septembre 2025.

Décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

- 1- Portant retrait de la délibération N°65-110925-01 du 11 septembre 2025 relative à l'attribution d'une éventuelle participation financière imputée sur le budget d'investissement à l'association d'aide aux personnes âgées (AAPA).
- 2- Désignation d'un élu référent à l'association d'aide aux personnes âgées (AAPA).
- 3- Adhésion au service commun SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de communes Fium'Orbu Castellu et autorisation de signature de la convention s'y rapportant.
- 4- Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité de Service public de l'assainissement non collectif.
- 5- Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du Service public des déchets. (Cf annexe)
- 6- Retrait de la délibération DEL-50-220725-02 portant proposition d'un bail de location de terrains sis entre la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu et la Société de traitement des ordures Corse.
- 7- Proposition de bail de location de terrains nus entre la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu et la Société de Traitement des ordures Corse.
- 8- Modification du guide interne de la commande publique.
- 9- Décision Modificative N°1 Budget Principal M57 – Exercice 2025.
- 10- Acquisition et pose de panneaux signalétiques bilingues – Nouveau plan de financement DETR et CDC. Annule et remplace N°DEL-55-220725-07 du 22/07/2025.
- 11- Cession gratuite de voirie et d'équipement par Monsieur et Madame BIZET au profit de la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu.
- 12- Subvention Association La Marie Do.
- 13- Subvention Association Les Petits Felins de Corse.
- 14- Subvention Etablissement Scolaire du Fiumorbu pour des voyages scolaires.

- 15- Création d'un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet.
- 16- Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet.
- 17- Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial, en vue de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.
- 18- Création d'un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet.
- 19- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention d'occupation du domaine public avec la société totem France pour l'installation et l'exploitation d'un point haut de télécommunications – abbazia.